

ETOILE PONGISTE DU CANTON DE FAYENCE (Var)

9 000€ de dotation

7 et 8 juin 2014 réservez votre week end de l'ascension

+ COUPES et/ou TROPHEES
en verre

Une œuvre d'artiste numérotée (photo au dos)

N° homologation : 54/2014

13^{ème} OPEN NATIONAL DE TENNIS DE TABLE



REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Le tournoi est homologué par la Fédération Française de Tennis de Table, et de ce fait, la réglementation en vigueur sera strictement appliquée. Il se déroulera sur 24 tables, Quartier Colle Noire, Gymnase collège Léonard de Vinci à Montauroux 83440, les 7 et 8 juin 2014.

Article 2 : Composition et horaires et dotations des tableaux : Dotation des tableaux : 9 000 €.

SAMEDI 7 JUIN 2014	HORAIRES		TARIF	DOTATIONS				
	TABLEAU	fin du pointage		début du tab.	1ER	2EME	3E ET 4EME	5E A 8EME
A/ JEUNES - DE 15A		9h	9h30	9 €	BA 60€	BA 40€	BA 25€	BA 15€
B/ NC à 1499 pts		9h	9h30	9 €	150 €	80 €	40 €	20 €
C/ NC à 899 pts		10h15	10h45	9 €	110 €	60 €	20 €	15 €
D/ NC - TOUTES SERIES		12h30	13h00	15 €	1 300 €	650 €	350 €	180 €
E/ NC à 699 pts		12h30	13h00	9 €	100 €	50 €	20 €	15 €
F/ FEMININES		13h45	14h15	9 €	100 €	50 €	20 €	15 €
G/ NC à 2300 pts		15h30	16h	9 €	300 €	140 €	70 €	35 €
H/ VETERANS		15h30	16h	9 €	120 €	60 €	40 €	20 €
I/ NC à 1299 pts		16h45	17h15	9 €	120 €	60 €	40 €	20 €

DIMANCHE 8 JUIN 2014	HORAIRES		TARIF	DOTATIONS				
	TABLEAU	fin du pointage		début du tab.	1ER	2EME	3E ET 4EME	5E A 8EME
J/ NC à 799 pts		8h	8h30	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
K/ NC à 1599 pts		8h	8h30	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
L/ NC à 1199 pts		9h15	9h45	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
M/ NC à 2099 pts		9h30	10h	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
N/ NC à 1399 pts		10h30	11h	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
O/ NC à 999 pts		11h45	12h15	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €
P/ NC à 1799 pts		14h30	15h	9 €	140 €	65 €	35 €	20 €

(B.A. = Bon d'Achat WACK SPORT)

* **Challenge Club :** Les clubs qui seront les mieux représentés en nombre de tableaux joués sur lesquels ses joueurs se seront engagés et seront présents, se verront remettre un Bon d'Achat d'une valeur de 200€ pour le 1er, 100€ pour le 2^{ème} (délivrés dans les jours suivant le tournoi et envoyés aux Présidents de Club). Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux conformément aux équivalences de points.

Article 3 : Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3 joueurs (ou 4 exceptionnellement). **LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SONT QUALIFIES POUR LA SUITE EN TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE. L'engagement maximum par tableau sera de 96 joueurs.**

Article 4 : Les classements pris en compte seront ceux établis par la F.F.T.T. au 1er janvier 2014.

Article 5 : Tout joueur ne pourra s'inscrire que dans 3 tableaux différents maximum par jour. Le club organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou modifier la dotation si celui-ci ne comporte pas au minimum 16 participants.

Article 6 : Le forfait du joueur sera prononcé 5 minutes après le 1^{er} appel.

Article 7 : Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 : Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes pour toutes les rencontres (au meilleur des 5 manches). La finale du tableau Toutes Séries Messieurs se déroulera en 4 manches gagnantes (au meilleur des 7 manches).

Article 9 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation, les joueurs devront se munir de balles jaunes et blanches.

Article 10 : La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire à l'engagement.

Article 11 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Un snack et une buvette se tiendront ouverts le samedi et le dimanche, en journée et soirée.

Article 12 : Le tirage au sort sera effectué au gymnase intercommunal à Montauroux, 30 minutes avant le début de chaque tableau, à partir des pointages clos. Il est totalement informatisé et ne pourra donc être remis en cause par des retards. Le club organisateur assure ainsi des poules complètes, et un déroulement respectant les règlements. Le tirage au sort sera effectué par le juge arbitre national désigné Mr Yves RONDEAU licence N°62286, assisté du JA3 Jacques FLOC'H.

Article 13 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident dans le gymnase comme à ses abords ou dans les véhicules.

Article 14 : Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 15 : Montant des engagements : voir le tableau individualisé ci-dessus, une réduction est accordée pour 2 tableaux sur la même journée 17€ et 3 tableaux sur la même journée, soit 24€. Une réduction sur des engagements samedi-dimanche (non remboursable - payable obligatoirement le samedi) est accordée selon ci-après : 4 tableaux 32€ - 5 tableaux 38€ - 6 tableaux 43€. L'inscription au coup par coup sera au prix du tableau individualisé et non au prix groupé.

Article 16 : Les engagements devront parvenir **avant le vendredi 6 juin 2014, 20h au plus tard** - par mail à : b.delangle@aliceadsl.fr - soit à Mr Bruno DELANGLE Président 5 Les Hauts de St Paul 83440 ST PAUL EN FORET **06.82.20.51.70**.

Article 17 : Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements F.F.T.T. et I.T.T.F. en vigueur. Le tournoi est ouvert à tous les titulaires d'une licence traditionnelle de la Fédération SAUF aux BENJAMINS et aux POUSSINS et à TOUT QUALIFIÉ, LE MEME JOUR, pour une épreuve officielle organisée par la F.F.T.T.

Article 19 : Le comité d'organisation se compose du Président, ainsi que de 3 membres du Comité directeur de l'E.P.C.F.

Article 20 : Le vainqueur par 2 fois consécutives de l'Open reçoit une **œuvre sculptée numérotée d'un artiste internationalement exposé.**

Article 21 : Les demi-finalistes et finalistes seront tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire. Tout refus valant renoncement aux récompenses.

Article 22 : Le remboursement d'engagement n'est possible qu'après perception de frais équivalents à 5€ par tableau annulé par le joueur, et dans la mesure où l'annulation se fait avant clôture du tableau concerné.

Article 23 : La table de pointage et de paiement des inscriptions sera ouverte 1h avant le début du 1er tableau de chaque journée.

Article 24 : Les pointages sont clos et sans aucun recours 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 25 : La participation à ce tournoi vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

